

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 678667 NB Ltée	Numéro de permis 2019562	Date d'inspection Le 04 novembre 2025	
Nom de l'établissement École de la Petite enfance 3		Numéro de téléphone (506) 395-4013	
Adresse 4138 rue Principale Tracadie-Sheila NB E1X 1B8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives  43 L'exploitant d'un établissement agréé interdit les boissons chaudes à tous les endroits qu'occupent les enfants qui y sont bénéficiaires de services, y compris dans l'aire de jeu extérieure, sauf si :a) la boisson chaude est contenue dans un récipient étanche	Règlement 43(a)	Date limite pour être conforme 04 nov. 2025	Date d'attestation de la conformité 04 nov. 2025
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
43 L'exploitant d'un établissement agréé interdit les boissons chaudes à tous les endroits qu'occupent les enfants qui y sont bénéficiaires de services, y compris dans l'aire de jeu extérieure, sauf si :b) le récipient est gardé hors de la portée des enfants en bas âge ou ceux âgés de deux ans.	43(b)	04 nov. 2025	04 nov. 2025
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
Discussion avec les éducatrices et l'exploitante sur la planification des activités quotidienne afin que celles-ci lors de la planification décrivent un peu plus les objectifs de l'activité planifiée.			
Boissons chaudes: Un rappel que ceux-ci doivent être dans un récipient étanche en tout temps et qu'ils doivent être hors de la portée des enfants âgés de 2 ans et moins.			
Observation: - jeux libres - collation - dîner - séances des toilettes et changement couches - dîner - sieste - activité: - on apprend à placer les pantalons extérieur (groupe 15-23 mois) - dessine-moi ta maison de l'espace (groupe 4-5 ans) - Les animaux de la ferme (création de la ferme pour ensuite introduire les animaux de la ferme)			

Commentaires généraux

Aucune sortie à l'extérieur eu lieu dû à la pluie.

La garderie est conforme selon les normes et la loi sur les services à la petite enfance du NB. Permis recommandé.

original signé par

**Karine Basque**

Signature de la personne responsable de la délivrance de  
permis

Le 05 novembre 2025

Date

original signé par

**Martine Thibodeau**

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 05 novembre 2025

Date